



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mme Christina Schmude-Cornes et M. Iain Cornes, propriétaires de la parcelle No 1848 au chemin En Oussin 12, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un peuplier.

Ce peuplier présente un risque de chute sur leur villa.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 14 janvier 2022/ib

La Municipalité